Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260511-20260511049-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 11 mai à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 5 mai 2026

Présents (26) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. SIMON, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LASSERRE, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Absents excusés (3) : M. GERARD (pouvoir à M. SIMON), Mme LE BLEVENEC (pouvoir à Mme MAINGUY), Mme LE ROUZIC (pouvoir à M. TERRY).
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Marine BREDOUX

2026/049 Approbation d'un mandat spécial relatif à la participation au voyage du comité de jumelage

Vu le Code Général des Collectivités locales, Art. L.2123-18, R.2123-22-1 ;

La notion de mandat spécial s'interprète comme une mission bien précise que le conseil municipal confie par délibération à l'un de ses membres, maire, adjoint ou simple conseiller municipal. Le mandat spécial ouvre droit au remboursement des frais exposés.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du jumelage avec la commune de Lüdingworth, un déplacement est organisé en Allemagne entre le 13 et 17 mai 2026.

La commune d'Elven sera à cette occasion représentée par Monsieur ROUMAGNAC, adjoint au maire.

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin de valider l'octroi d'un mandat spécial pour la participation de Monsieur ROUMAGNAC à cette manifestation.

Il est entendu que le remboursement interviendra sur présentation des justificatifs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (C. ROUMAGNAC ne prenant pas part au vote), le conseil municipal décide :

- **DE VALIER** l'octroi d'un mandat spécial pour l'élu cité ci-dessus ;
- **DE DECIDER** de la prise en charge de l'intégralité des frais de mission occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées ;

Pour : 28 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 18 mai 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 22/05/2026
Qualité : MAIRE

Signé par : MARINE BREDOUX
Date : 26/05/2026
Qualité : Signature2_Delibs_1444